

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_156

Objet : Création d'un emploi non-permanent à pourvoir dans le cadre de contrat de projet - chargé de mission mobilité

Séance du mardi quatre novembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-huit octobre deux mille-vingt-cinq.

Présents (57) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Audrey SCHERRIER à Florence BRISBART - Elise DORMION-ROUSSEZ à Valentin BELLEVAL - Didier TIBERGHIEN à Samuel BEVER - Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Christophe DEBREU à Stephane DIEUSAERT - César STORET à Luc EVERAERE - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER à Frédéric JUDE - Pierre-Louis RUYANT à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 72

Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_156

Objet : Crédation d'un emploi non-permanent à pourvoir dans le cadre de contrat de projet - chargé de mission mobilité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Vu le Plan de Mobilité Simplifié adopté en avril 2023 ;

Considérant que ce plan fixe cinq axes prioritaires, dont celui relatif au renforcement du maillage des transports collectifs ;

Considérant que le réseau "Hop Bus", mis en œuvre en juillet 2025, constitue une première étape de ce développement et qu'une seconde phase est programmée à l'horizon 2027, avec la préparation d'une Délégation de Service Public pour la gestion des lignes internes ;

Considérant que cette phase de transition nécessite un accompagnement renforcé pour coordonner les partenaires, suivre les évolutions du réseau et préparer la future DSP ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de créer un emploi contractuel sur la base d'un contrat de projet pour une durée de trois ans ;

Il vous est proposé :

- de créer à compter du 1er janvier 2026, un emploi contractuel à durée déterminée relevant de l'article L.332-24 du Code général de la fonction publique, pour la conduite du projet de structuration du réseau de transport "Hop Bus" et la préparation de la future Délégation de Service Public,
- le contrat est conclu pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 ; il prendra fin à l'issue de la réalisation du projet,
- l'agent recruté sera chargé :
 - d'appuyer le chargé de mission Transports publics dans le suivi technique et administratif du réseau "Hop Bus" ;
 - d'assurer la coordination entre les partenaires institutionnels et techniques ;
 - de participer à la définition et à la mise en œuvre de la future DSP ;
 - d'élaborer les bilans et rapports nécessaires à la gouvernance du projet,

- l'emploi sera ouvert à un agent contractuel de catégorie A, recruté sur la base de la grille indiciaire correspondante aux attachés territoriaux, selon profil et expérience,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat correspondant et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote :

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 4 novembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVALL



La Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Nathalie DEBOUDT is written over her name, which is also printed below it. The signature is fluid and cursive.

Nathalie DEBOUDT

